

225C0178
FR0010341032-FS0053

21 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FONCIERE INEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2025, le concert composé des sociétés Allianz Invest Pierre¹ (1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense cedex) et Allianz Cantons Régions¹ (1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense cedex), a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2024, le seuil de 5% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir 829 053 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 7,65% du capital et 4,71% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz Invest Pierre	572 643	5,28	572 643	3,26
Allianz Cantons Régions	256 410	2,37	256 410	1,46
Total concert	829 053	7,65	829 053	4,71

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion par voie d'absorption d'Allianz Value Pierre par Allianz Invest Pierre.

A cette occasion, la société Allianz Invest Pierre a franchi individuellement en hausse, le même seuil.

¹ Contrôlée par la société Allianz Vie.

² Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 17 558 016 droits de vote (diminué des droits de vote double de la société absorbée Allianz Value Pierre), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.